

REFERENTIEL D'EMPLOI DE LA FONCTION D'ACCOMPAGNANT D'ELEVE EN SITUATION DE HANDICAP

D'après la circulaire 2008-100 BOEN du 24/07/2008

MISSION

Effectue la prestation pour laquelle l'employeur a été saisi par la Commission des Droits et de l'Autonomie de la MDPH afin d'atteindre les objectifs définis par le Projet Individuel de Scolarisation d'un ou de plusieurs élèves.

FONCTIONS

- Accueille l'élève handicapé et l'aide dans ses déplacements
- Aide l'élève à effectuer les actes de la vie quotidienne qu'il ne peut faire seul, en raison de son handicap (toilettes, prise de repas, aide matérielle...).
- Favorise la communication entre l'enfant et ses pairs.
- Favorise la socialisation de l'élève handicapé.
- Contribue à assurer à l'élève des conditions de sécurité et de confort.

ACTIVITES

1) Fonctions dans le champ de l'aide humaine

- Participe, sous la responsabilité des professionnels compétents, à la mise en oeuvre de l'adaptation de l'environnement matériel et physique de l'élève.
- Apporte une aide compensatrice selon les besoins identifiés (hygiène, confort, déplacement, communication, sécurité ...).
- Contribue à la sécurité de l'élève, et intervient en cas de nécessité en application des consignes de sécurité spécifiques du milieu considéré.
- Aide l'élève, le cas échéant et sous contrôle, dans la manipulation d'outils pédagogiques ou d'aides techniques.
- Observe et rend compte des éventuels décalages entre les besoins exprimés dans le projet et les réalités du quotidien.
- Réagit de manière adaptée à des situations d'urgence ou de conflit. En avertit immédiatement les responsables concernés.

2) Fonctions dans le champ de la socialisation

- Favorise la mise en confiance de l'enfant et de son environnement par une présence active et discrète et des comportements adaptés.
- Repère les situations qui sont susceptibles de créer des obstacles à une relation.
- Incite l'enfant suivi à réaliser des activités avec d'autres enfants, en proposant éventuellement des moyens adaptés.
- Favorise les échanges directs, collectifs ou privilégiés, entre l'élève et ses pairs, ainsi qu'avec les adultes.
- Favorise la prise d'expression et de parole de l'enfant.
- Valorise les activités effectuées en autonomie ou en coopération avec d'autres élèves.

3) Fonctions dans le champ de l'éducatif

- Participe à l'animation des activités conduites par l'enseignant.
- Contribue au soutien de l'élève dans la compréhension et dans l'application des consignes du travail pédagogique, en utilisant les supports adaptés.
- Encourage et sécurise l'élève dans le travail à mener.
- Fait part à l'enseignant de ses observations relatives au travail de l'élève accompagné.

4) Fonctions dans le champ relationnel

- S'approprié les objectifs définis par le Projet Personnalisé de Scolarisation.
- En tant que membre de l'équipe éducative, participe à toute réunion concernant l'élève.
- Ses contacts avec les professionnels se font sous le contrôle des responsables des services concernés, en accord avec la famille.
- Participe à l'information de la famille sur les points marquants de la vie quotidienne du jeune. Veille en même temps à préserver la relation de confiance établie avec lui.
- Participe à l'évaluation et l'évolution des pratiques professionnelles des AVS.